



les Nouvelles Calédoniennes

Published on LNC.nc / Les Nouvelles Calédoniennes, le Journal de Nouvelle Calédonie (<https://www.lnc.nc>)

Accueil > [Grand Nouméa](#) > [Mont-Dore](#) > Il n'y a pas de petites coupures > Il n'y a pas de petites coupures

Economie. Les commerçants s'adaptent lors des interruptions d'eau et d'électricité
Il n'y a pas de petites coupures

Alexis Bédu | Créé le 12.08.2014 à 03h00 | Mis à jour le 24.07.2016 à 08h45



Hier matin, les techniciens de la Calédonienne des Eaux ont changé une vanne de distribution liée aux réservoirs 1 et 2 de Koutio.

Hier, une coupure d'électricité à Païta et une coupure d'eau à Dumbéa ont obligé les professionnels à s'organiser. Certains modifient leurs horaires de travail, d'autres comptent sur la solidarité entre commerçants.

Un lundi matin habituel hier dans l'agglomération. Pourtant, toute la matinée, certains lotissements de Païta n'étaient plus approvisionnés en électricité quand à Dumbéa, quelques maisons situées sur les hauteurs de Koutio et d'Auteuil, ont subi une coupure d'eau. Mais les sourires restaient radieux sur les visages « J'ai été prévenu par la Calédonienne des eaux, du coup je suis allé chercher de l'eau chez mon fils dimanche. On fait nos petites réserves », plaisante un habitant du quartier Koutio-Secal, apparemment satisfait du service. Du côté des pompiers de Païta, c'est pire, ils ne se sont même pas rendu compte que l'électricité était coupée. « Nous avons un groupe électrogène de secours qui se met en route automatiquement quand on a une panne ou une coupure, explique le sergent-chef Steeve Slamet. C'est indispensable car toutes nos installations sont reliées au courant. »

Impact. Pour les professionnels, ces coupures ont forcément un impact. A quelques centaines de mètres de la caserne de Païta, l'Office de commercialisation et d'entreposage frigorifique (Ocef) a changé son organisation. Les travailleurs ont tout simplement embauché plus tôt. « Ils ont commencé à 2 h 30 du matin au lieu de 4 h 30 », précise Eric Beaumont, directeur technique de l'Ocef. Comme les pompiers, l'abattoir de Païta dispose d'un groupe électrogène qui vient en renfort. « Il y a quelques années, après un gros cyclone, on s'est retrouvé sans courant pendant un mois et demi sur le site de Bourail », poursuit Eric Beaumont.

Clients. Ce changement dans les horaires de travail est possible car la Calédonienne des Eaux (CDE) et Enercal avertissent plusieurs jours avant la coupure. « Nous prévenons par voie de presse au minimum 48 heures avant la coupure, développe Mina Réniez, responsable clientèle et communication à la CDE. Nous avons également une liste de clients sensibles qui comprend les restaurants, les commerces, le médical, les coiffeurs, etc. Quand une coupure est programmée, ils sont prévenus soit par téléphone, soit par e-mail ou même parfois par du porte-à-porte. Tous les gens ne lisent pas forcément le journal mais avec le bouche-à-oreille, ils ont l'information. »

Solidarité. Dans la rue principale de Païta, les commerçants se souviennent tous très bien du 14 juillet dernier. Une panne de courant d'une dizaine d'heures a totalement paralysé leur commerce. « On a été obligé de fermer la boutique, se rappelle la gérante du magasin « Chez Dominique », sans électricité, on ne peut pas travailler. Le pire, c'est que nous n'avions aucune information. » Un commerçant de la rue estime avoir perdu environ 350 000 francs en une journée de fermeture. « On est en colère sur le moment mais on relativise énormément, concède-t-il, on se dit que c'est un mauvais coup et qu'on se rattrapera. » Un peu plus loin, derrière le comptoir de l'enseigne Mango Coffee, Eric fait l'apologie du bon vieux système D. « On a eu une coupure d'eau il y a quelque temps. On s'est alimenté chez un autre snack. » Dans ces situations, la solidarité entre commerçants est souvent la meilleure des solutions.

Des procédures civiles longues et coûteuses

Quand on est commerçant, il est compliqué de se faire dédommager après une coupure d'eau ou de courant. A la Calédonienne des Eaux, le client doit faire une réclamation qui sera examinée en comité de direction. « Ce n'est pas contractuel, précise Mina Réniez, on étudie chaque demande et on décide d'indemniser ou non en fonction de la perte du chiffre d'affaires. Si la coupure était programmée, on sera plus sévère que s'il s'agit d'une casse. » Cela peut également se régler devant la justice. « Avant tout, il est nécessaire d'analyser les termes du contrat signé avec les fournisseurs. Si rien n'est prévu, il pourrait être possible de saisir le tribunal de première instance. Le commerçant devra alors démontrer la faute du fournisseur, qualifier et chiffrer le préjudice, puis prouver le lien de causalité entre la faute et le préjudice, explique l'avocate Marie-Astrid Cazali. C'est long et je ne suis pas sûre que le manque à gagner soit avantageux. » La difficulté pour le commerçant est en fait de chiffrer le préjudice. Un arrangement à l'amiable avec le fournisseur est également possible.

Source URL: <https://www.lnc.nc/article/grand-noumea/mont-dore/il-n-y-a-pas-de-petites-coupures> asdasdasdad